

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**Arrêté du 19 décembre 2017 pris en application des articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 10 janvier 1982 modifié relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information**

NOR : ECOP1733074A

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information modifié par le décret 75-1032 du 11 avril 1975 ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information modifié par l'arrêté du 2 novembre 2004,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application de l'article 7 de l'arrêté du 10 juin 1982 susvisé, la liste des systèmes d'exploitation susceptibles d'être proposés aux candidates ou candidats à la vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation est fixée comme suit :

- Unix ;
- Linux ;
- Windows serveurs ;
- IOS ;
- Android.

**Art. 2.** – En application des articles 8 et 9 de l'arrêté du 10 juin 1982 susvisé, la liste des langages de programmation susceptibles d'être proposés aux candidates ou candidats aux vérifications d'aptitude aux fonctions de chef programmeur et de programmeur est fixée comme suit :

- JAVA ;
- PHP ;
- VB/ASP.NET ;
- PYTHON ;
- PERL ;
- JAVASCRIPT ;
- C++ ;
- OBJECTIVE C ;
- SWIFT.

**Art. 3.** – L'arrêté du 18 juillet 2005 fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages susceptibles d'être choisis par les candidats à divers concours et examens portant sur le traitement de l'information du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est abrogé.

**Art. 4.** – La secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 décembre 2017.

*Le ministre de l'économie  
et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de la gestion  
des ressources humaines  
de l'administration centrale,*  
B. CANTIN

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur de la gestion  
des ressources humaines  
de l'administration centrale,*

B. CANTIN